

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-20

présenté par
M. Marcangeli

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'une tranche d'imposition supplémentaire est de nature à alourdir de manière considérable le poids des prélèvements que subissent déjà les Français. Elle est contreproductive.